



Conditions générales de vente de séjour à « La Cap-Hornière »

Mise à jour octobre 2023

Ces conditions générales de vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en **chambres d'hôtes à « La Cap-Hornière », 44420 MESQUER, France**. Elles constituent le contrat de réservation entre le propriétaire, Eric ROULIER et le client d'un séjour en chambre d'hôtes.

Article 1 - Durée du Séjour : le client loue la chambre pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – Tarifs : Les prix indiqués sur le site internet www.lacaphorniere.fr sont les seuls tarifs contractuels. Ils précisent les montants HT (Hors Taxe), TTC (Toutes taxes comprises) ainsi que la taxe de séjour.

Article 3 – Validation d'une réservation : Les séjours sont garantis uniquement par la réception du formulaire de réservation et de l'acompte, sous 5 jours au plus tard à dater de la demande de réservation. L'acompte, encaissable à réception et déductible de la facture, est de 30% du prix total du séjour avec un minimum d'une nuitée. Le règlement de l'acompte peut s'effectuer par chèque bancaire (à l'ordre de « Eric ROULIER »), par PAYLIB ou par virement bancaire SEPA. Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) est alors transmis à la demande du client. Le versement d'un acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Article 4 – Annulation par le client : toute annulation peut être transmise par téléphone à titre de préavis mais est obligatoirement confirmée par mail au propriétaire qui transmet un accusé réception.

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte est transformé en avoir à valoir sur un autre séjour de même durée (geste commercial); entre 30 jours et 15 jours l'acompte reste acquis, moins de 15 jours avant, l'intégralité du séjour est due.
- Si le client ne se manifeste pas avant 22 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul de plein droit et le propriétaire peut disposer de la chambre d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.
- Une facture des frais engagés pourra être fournie pour faire valoir ses droits, auprès d'une compagnie d'assurance annulation voyages.

Article 5 – Annulation par le propriétaire : lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, pour des raisons indépendantes de sa volonté, il doit en informer le client le plus rapidement possible. Celui-ci sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 - Heure d'arrivée : Les horaires d'arrivée, sont généralement après 18h00. Cependant, la chambre peut être prête plus tôt et être mise à disposition entre 12h00 et 14h00. Par conséquent, il est recommandé d'appeler en fin de matinée pour convenir d'un horaire d'accueil.

Article 7 - Heure de départ La chambre doit être libérée pour 11 h 00.

Article 8 – Règlement du solde de l'hébergement : Le solde du séjour est à régler à l'arrivée, en espèces, par virement SEPA, par PAYLIB, par chèque bancaire ou chèque ANCV. Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

Article 9 – Taxe de séjour : la taxe de séjour est collectée par le propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public, selon les tarifs et conditions fixés par la commune de Mesquer et le Conseil Départemental 44.

Article 10 – Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le jour d'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, les propriétaires sont en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieures à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 – Petit-déjeuner : Le petit déjeuner est servi jusqu'à 9 h 30 (heure de présentation) dans la salle à manger des propriétaires, à un horaire convenu la veille.

Article 12 – Stationnement et recharge de véhicules électriques : Un parking public et gratuit se situe juste en face de la maison. Pour le stationnement privé, également gratuit, une télécommande pour le portail automatique est fournie. Sa perte ou sa détérioration sera facturée 30€. Deux stations de recharge (Type 2 · 22.1 kW) de véhicules électriques sont à moins de 2km (centre de Quimiac et complexe sportif et culturel de la Vigne).

Article 13 - Les animaux de compagnie : Pour des raisons d'hygiène et de respect pour l'ensemble de la clientèle, les animaux de compagnie ne sont malheureusement pas acceptés à « La Cap-Hornière ». En cas de non-respect de cette clause par le client, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par le propriétaire de la chambre d'hôtes ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. De sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 14 - Art de vivre, utilisation des lieux : Le respect d'un certain art de vivre est demandé pour garantir la quiétude et le confort de la « Cap-Hornière » qui est un espace entièrement non-fumeur, à l'exception des abords extérieurs. La configuration de la chambre ne permet pas la prise de repas à l'intérieur des lieux. En saison, un salon est installé dans le jardin à cet effet.

Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre, à rendre la chambre en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluant au sein de « La Cap-Hornière » sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Article 15 - L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement de l'acompte : Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis, seuls les clients dont le contrat serait en cours feront l'objet d'une information.

Article 16 – Protection des données personnelles : Conformément à la loi du 6 janvier 1978, les clients bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. « La Cap-Hornière » s'engage à ne pas transmettre les informations communiquées à d'autres sociétés ou organismes.